



PRÉFET DE LA MEUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

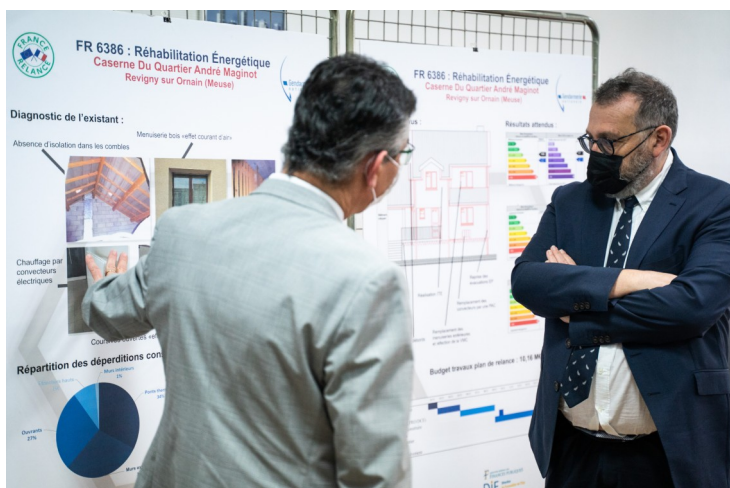
N°7- FEVRIER 2022

MEUSE RELANCE – LA LETTRE



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

Visite officielle de M. Joël GIRAUD, Secrétaire d'État en charge de la ruralité à la caserne de Revigny-sur-Ornain



Visite de Joël GIRAUD à la caserne de gendarmerie mobile de Revigny sur Ornain le 06/01/2022

Le projet de **rénovation thermique de la caserne de gendarmerie mobile de Revigny-sur-Ornain est financé à hauteur de 10 millions d'euros** par le plan France Relance.

Reconstruit à la fin des années 1980, le quartier André MAGINOT accueille aujourd'hui un escadron de gendarmerie mobile et une brigade de proximité. Le projet consiste en la réhabilitation énergétique (isolation par les façades, les planchers, les menuiseries, etc.) des bâtiments de la caserne composée de 157 logements.

Les objectifs recherchés en termes d'amélioration du bâti sont de renforcer le confort thermique et de réaliser des économies d'énergie en mettant en œuvre des matériaux répondant aux normes et exigences thermiques les plus performantes.

Chiffres de France Relance en Meuse

125 millions d'euros attribués au total aux collectivités locales, aux entreprises, aux associations, aux particuliers du département de la Meuse depuis le lancement de France Relance. A cela s'ajoutent 43 millions d'euros attribués en 2020 et 2021 au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID).



Remise du trophée France Relance à l'entreprise BERTHOLD le 02/12/2021 – 400 000€



Petit déjeuner pour « 1jeune, 1 solution » le 15/12/2021 – 2000 jeunes ont trouvé leur solution



Extension de la maison de santé de Spincourt 385 847€



Plan de réduction des tensions de recrutement

Dans le cadre du « plan de réduction des tensions de recrutement », le Gouvernement met en place une aide exceptionnelle au recrutement de demandeurs d'emploi de longue durée en contrat de professionnalisation, jusqu'au niveau master et pour toutes les entreprises (décret n°2021-1404 du 29 octobre 2021).

À quels employeurs s'adresse l'aide ?

L'aide financière s'adresse à tous les employeurs de droit privé et les établissements publics industriels et commerciaux assujettis au financement de la formation professionnelle continue, ainsi que les entreprises d'armement maritime qui concluent un contrat de professionnalisation avec un demandeur d'emploi de longue durée.

Sont concernés les contrats conclus :

- Avec un demandeur d'emploi de longue durée d'au moins 30 ans entre le 1er novembre 2021 et le 30 juin 2022 (pour les moins de 30 ans, l'aide exceptionnelle à l'embauche de salariés en contrat de professionnalisation s'applique) ;
- Avec un demandeur d'emploi de longue durée quel que soit son âge entre le 1er juillet 2022 et le 31 décembre 2022.

Quel est le montant de l'aide ?

L'aide financière est de 8 000 euros maximum pour l'embauche des demandeurs d'emploi qui remplissent les conditions à la date de conclusion du contrat de professionnalisation pour la première année d'exécution de chaque contrat de professionnalisation conclu avec un demandeur.

Bénéficiaires : employeurs de droit privé et les établissements publics industriels et commerciaux assujettis au financement de la formation professionnelle continue

I Plus d'informations sur le site du [Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion](#).

COMPÉTITIVITÉ

La Meusienne a bénéficié d'une subvention de 800 000 €

Dans le cadre du plan France Relance, l'entreprise La Meusienne, fabricant renommé dans la production de tubes soudés en acier inoxydable pour le transfert de fluide, a bénéficié d'une subvention de 800 000 € au titre du « soutien à l'investissement et la modernisation de l'industrie nucléaire ». Cette aide va leur permettre de réaliser des investissements dans des équipements de contrôle nucléaire, pharmaceutique et chimique.



Visite de l'entreprise La Meusienne

Madame le Préfet de la Meuse s'est rendue à Ancerville le 17 janvier dans les locaux de l'entreprise, dirigée par le Dr Franck RICHTER et le Dr Wolfgang LICHTENWALDER.

Appel à manifestation d'intérêt Territoires d'industrie 4.0 : anticiper les compétences de demain

Le Gouvernement, en partenariat avec la Banque des Territoires, France Industrie et la Fédération nationale des Ecoles de production, se mobilisent pour l'emploi des jeunes dans l'industrie.

La numérisation des outils de production, et plus globalement la transition vers des processus profondément numérisés (dite « industrie 4.0 »), est un levier important de croissance et de compétitivité pour l'industrie française, vecteur d'activité et d'emplois sur le long terme. Cette transition numérique est une opportunité de montée en compétences importante et de transformation radicale des métiers industriels.

Quel est l'objectif de cet AMI ?

L'objectif est de soutenir la concrétisation d'environ 20 projets de formation innovants et répondant à des besoins de formation sur l'industrie du futur bien identifiés sur un territoire. Ce challenge vise à accélérer les investissements immatériels et matériels dans les compétences en aidant à la modernisation des plateaux techniques 4.0, des équipements pédagogiques innovants et à la création de nouvelles formations aux futurs métiers industriels.

Bénéficiaires : porteur d'un projet de centre de formation aux métiers et techniques industriels pouvant ouvrir pour la rentrée 2022 ou la rentrée 2023 (entreprises, association, CCI, organisme de formation, lycée, etc.)

I Plus d'informations sur le site de la [Banque des territoires](#)

Appel à projets « Première Usine »

Cet appel à projets vise, dans le cadre du plan d'investissement France 2030, à aider des start-ups industrielles, ou PME/ETI innovantes, à construire leur première usine. Les projets attendus consistent en des implantations de sites pilotes et/ou de production industrielle, destinées à commercialiser des produits innovants ou à la mutualisation de capacités préindustrielles au profit des start-ups.

Les projets doivent présenter une assiette de dépenses totales d'un montant supérieur à 5 millions d'euros. L'aide sera apportée sous forme de subventions et d'avances récupérables.

Démarches : Postulez en ligne d'ici le 5 avril, 13 septembre ou 13 décembre 2022, avec un dossier de candidature allégé. Si le porteur passe les premières étapes du processus de sélection, il lui sera demandé un dossier complet dans un second temps.

I Plus d'informations sur le site de la [BPI](#)

ÉCOLOGIE

Plantons des haies

Cet appel à projet a pour objectif d'implanter 800 km de haies ou d'alignement d'arbres plantés sur les parcelles agricoles d'ici 2 ans. 4,5 millions d'euros permettront de financer les plants, les frais de plantation, de protection et de paillage, avec un taux de subvention jusqu'à 90%.

Le soutien est ouvert aux agriculteurs mais aussi aux associations, collectivités locales, coopératives, etc. intéressées, dans la mesure où les plantations sont bien réalisées dans des parcelles agricoles.



L'exemple de la SCEA La SEMEUSE du VAL à Gercourt Drillancourt

Cyril LECOURTIER, 39 ans, est installé depuis sept ans sur cette exploitation productrice de viande bovine et d'une surface de 173 ha, dont 54 ha de prairies.

La protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité sont au cœur des préoccupations de Cyril Lecourtier. C'est pourquoi il a souhaité contribuer à son échelle à la restauration de l'environnement et prendre sa part dans la lutte contre le changement climatique.

Il considère que le fait d'être agriculteur est un levier. Cet engagement qu'il qualifie d'éthique s'inscrit aussi dans le souhait stratégique pour son entreprise de répondre aux enjeux environnementaux et d'anticiper la nouvelle PAC 2023 – 2027, qui rend incontournable la préservation de l'environnement.

Il conduit ses cultures sur le mode de l'agriculture de conservation. La haie est un élément fort de biodiversité fonctionnelle, notamment parce qu'elle accueille des auxiliaires des cultures qui permettront à terme de limiter le recours aux produits phytosanitaires et d'aller dans une transition vers l'agriculture biologique. Enfin, Cyril Lecourtier est engagé dans le cadre de vie de son territoire. Il est Maire de sa commune et souhaite être proactif, au-delà du réglementaire, pour donner l'exemple.

Cyril Lecourtier a implanté 800 mètres de linéaire sur deux parcelles en culture. Pour le choix des espèces, il s'est appuyé sur l'expertise du CPIE.

La réalisation du chantier a été assurée par les Chantiers du Barrois, entreprise locale d'insertion, en toute cohérence avec les principes de Cyril Lecourtier de valoriser les savoir-faire et l'économie locale, quel qu'en soit le domaine.

L'exploitation a bénéficié d'une aide de 5 690 € dans le cadre du programme « Plantons des haies » qui est ouvert jusqu'au 31 octobre 2022.



Aides pour le tri à la source des biodéchets

La loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, prévoit de généraliser le tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023. Une échéance que les collectivités et les entreprises doivent préparer dès à présent.

L'appel à projets 2022 GEBIODEC « Éviter et trier à la source les biodéchets ménagers et assimilés » est ouvert aux collectivités territoriales. Il est destiné à cofinancer un programme d'actions d'évitement et de tri à la source des biodéchets sur trois ans.

L'ADEME propose également une subvention pour réaliser une étude préalable au tri à la source et au traitement des biodéchets des ménages.

Bénéficiaires : EPCI exerçant la compétence collecte

Démarches : Trois sessions de dépôt des candidatures sont prévues en 2022, d'ici le 8 avril, le 24 juin et le 21 octobre (dans la limite des crédits disponibles).

Contact : Alessia Vilasi (alessia.vilasi@ademe.fr)

I Plus d'informations sur le site [GEBIODEC : Appel à projets biodéchets des ménages en Grand Est 2022 – Session 1](#)

*"La communauté de communes Commercy-Void-Vaucouleurs s'est engagée en 2021 dans une séparation **généralisée** des biodéchets en dotant d'un composteur 100% des foyers en habitat individuel et en mettant en place des points d'apport de proximité pour l'habitat dense et collectif. Cela permet une collecte séparative qui concerne également les professionnels de la restauration, des métiers de bouches ainsi que les collectivités productrices de résidus alimentaires. Cette stratégie permet une réduction significative du tonnage de déchets résiduels à traiter et à transporter. Il s'agit d'une action favorable à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et qui sera aussi source d'économie. L'aide de l'ADEME a contribué à financer le matériel nécessaire à cette séparation des biodéchets et à la mise en place de la collecte de proximité."*

CC Commercy - Void-Vaucouleurs

L'ADEME aide les producteurs de biodéchets à réaliser des études préalables et à investir dans des solutions comme le compostage ou la méthanisation. Ce dispositif s'adresse également aux opérateurs privés qui prennent en charge les biodéchets, pour des études ou des investissements dans des installations de déemballage et/ou déconditionnement, d'hygiénisation ou de compostage des biodéchets.

L'aide de l'ADEME peut aller jusqu'à 70 % pour les études et 55 % pour les investissements

Bénéficiaires : entreprises de restauration, de production et de commerce alimentaire, opérateurs privés de traitement de biodéchets issus des activités économiques ; collectivités territoriales (à venir)

Démarches : La demande d'aide sur le site de l'ADEME peut se faire à tout moment en 2022

Contacts : Christophe Barel (christophe.barel@ademe.fr) et Eric Schang pour la méthanisation (eric.schang@ademe.fr)

I Plus d'informations sur le site [Agir pour la transition – ETUDES](#) et [Agir pour la transition – INVESTISSEMENTS](#)



Un appel à manifestation d'intérêt pour concrétiser des stratégies d'agriculture et d'alimentation plus souveraines et durables

Dans le cadre du 4e Programme d'investissements d'avenir, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) doté de 152 millions d'euros est lancé par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), pour constituer un réseau national de démonstrateurs des transitions agricoles et alimentaires dans les territoires.

L'AMI se propose d'accompagner les territoires dans la transformation de leurs systèmes de production agricole et alimentaire, pour répondre aux enjeux de la transition écologique et énergétique (limitation des intrants, amélioration de la souveraineté, de la durabilité et de la résilience des secteurs concernés, réduction de leurs émissions de GES).

Des innovations de toute nature, technique, technologiques, de service, d'usage, de méthode..., pourront être mobilisées dans ce but.

Une gouvernance multi-partenariale – dont au moins une collectivité territoriale – devra permettre de tester en conditions réelles, dans une approche systémique et en lien avec les acteurs de la recherche et de la formation, de nouvelles technologies et de nouveaux modèles d'usage au potentiel de diffusion/répliquabilité élevé.

Bénéficiaires : plusieurs partenaires

Démarches : Les dossiers sont à déposer avant le 1^{er} juin 2022 (1^{ère} vague), le 2 décembre 2022 (2^e vague) ou en 2023 (3^e vague, date à déterminer). Si le projet est retenu (sur la base des intentions, des partenaires et de l'estimation financière), une phase d'incubation est prévue avant la mise en œuvre de l'opération.

Contacts : Philippe Vissac (philippe.vissac@agriculture.gouv.fr) et Mélanie Candas (melanie.candas@caissedesdepots.fr)

I Plus d'informations sur CDD

Retrouvez l'ensemble des mesures du plan de relance :

<https://relance-grand-est.aides-territoires.beta.gouv.fr/>
<https://www.meuse.gouv.fr/Actualites/France-Relance>